

COMMUNE DE CROZET

Département de l'Ain

ACTE D'ENGAGEMENT



Maître d'Ouvrage : Ville de Crozet
Place de la Mairie 01170 CROZET

Maître d'œuvre : Mairie de Crozet

Désignation de l'Opération : Entretien des locaux pour les activités
péri-scolaires

- Ecole « Les Chardons Bleus » (bibliothèque, salle informatique, salle motricité, atelier, halls 1,2,3,4 et toilettes)
- Salle des fêtes, annexe et toilettes
- Salles d'activités, de musique et toilettes
- Salle de Roussillon et toilettes

Mise en concurrence marché sans formalité préalable passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Personne responsable du marché :

Ordonnateur : Madame Le Maire de CROZET

Comptable Public Assignataire des Paiements :

Monsieur le Percepteur de Gex

COMMUNE DE CROZET

Département de l'Ain

ARTICLE I - CONTRACTANT

Je soussigné
agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de
la société

au capital de :

dont le siège social est à :

inscrit au registre du commerce de :

sous le numéro :

inscrit à l'INSEE sous le numéro :

faisant élection de domicile :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières
C.C.A.P. et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir établi la déclaration prévue à l'article 43 du Code des Marchés publics,

(M'engage) (Nous engageons) sans réserve conformément aux stipulations des
documents visés ci-dessus à exécuter les fournitures dans les conditions ci-après
définies.

L'offre ainsi présentée ne (me) (nous) liant que si son acceptation (m'est) (nous est)
notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

COMMUNE DE CROZET

Département de l'Ain

ARTICLE II - PRIX

Le service sera rémunéré par application d'un prix global.

Montant H.T. :

TVA 20% :

=====

Total TTC :

ARTICLE III - CAUTIONNEMENT

Néant

ARTICLE IV - PAIEMENT

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

au nom :
sous le numéro :
à :

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (à mes torts exclusifs) que la dite société (que je) ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 (article 45 du Code des Marchés Publics).

Fait en un seul original

à

le

(mention manuscrite lu et approuvé
de l'entreprise signature)

Visa

accepte la présente offre

pour acte d'engagement

à le

COMMUNE DE CROZET

Département de l'Ain

ACTE D'ENGAGEMENT

EN CAS DE SOUS-TRAITANT

Demande d'acceptation d'un sous traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Marché :

.Titulaire :

.Objet :

Prestations sous-traitées :

.Nature :

.Montant de base T.V.A. comprise :

Sous-traitant :

Nom, raison ou dénomination sociale :

Entreprise individuelle ou forme
juridique de la société :

Numéro d'identité d'établissement
(SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du com-
-merce ou au répertoire des métiers :

Adresse

Compte à créditer :

COMMUNE DE CROZET

Département de l'Ain

Conditions de paiements du contrat de sous-traitance :

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Sur présentation de factures en triple exemplaire visées par le titulaire du marché

Date ou mois d'établissement des prix :

Modalité de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités , primes , réfaction et retenues diverses.

Pièces jointes :

Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52.401 du 14 avril 1952.

Attestation prévue à l'article 50 du Code des Marchés Publics